

COMITÉ DE DISCIPLINE

Chambre de l'assurance de dommages

Audition du 23 février 2012

(aux bureaux de la Chambre de l'assurance de dommages, sis au 999, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1200, Montréal)

Président:

M^e Patrick de Niverville

Membres :

M^{me} Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages

M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages

Syndic ad hoc:

M^e François Montfils

Procureur de l'intimée:

M^e André Ramier

RÔLE

9h30

Syndic ad hoc de la Chambre de l'assurance de dommages

c.

**Sonia Mercier, C.d'A.Ass,
Courtier en assurance de dommages**

Certificat n° 151397

Plainte n° 2011-10-01(C)

(Audition de la plainte)

Nature de la plainte :

- 1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et celles de ses règlements (*article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le Secrétaire du comité de discipline au (514) 842-2591 ou 1 800 361-7288